

Covid-19 : Les 27 font pression sur Bruxelles

17/04/2020



Actus Agricoles

Didier Guillaume se félicite, dans un communiqué du 17 avril, de la déclaration commune signée ce jour par l'ensemble de ses homologues les 27 ministres européens de l'Agriculture, à l'adresse de la Commission Agricole de l'Union Européenne, afin d'obtenir la mise en œuvre urgente des mesures de soutien face à l'épidémie de Covid 19.

Le ministre français s'est entretenu mardi avec le Commissaire à l'Agriculture Janusz Wojciechowski, pour lui rappeler les demandes formulées par la France dès le début de la crise sanitaire : prendre la mesure de la crise considérable qui impacte nos pays, affecte nos économies, et perturbe gravement nos filières agricoles et agro-alimentaires. C'est pourquoi il est nécessaire et urgent que l'UE fasse preuve de sa solidarité et de sa réactivité en activant au plus vite les instruments de régulation prévus dans l'organisation commune de marché.

Aujourd'hui, les 27 Ministres de l'Agriculture signent une déclaration commune inédite, démontrant le bien-fondé et l'unité de la demande des acteurs agricoles européens. Tous les Etats-membres attendent de l'UE une réponse urgente, forte, à la hauteur de ce que doit être une politique agricole commune protectrice de son agriculture et de son alimentation.

Ci-après la déclaration des ministres de l'Agriculture des Etats-membres :

Déclaration conjointe des Ministres de l'Agriculture des 27 Etats-Membres de l'UE relative aux réponses nécessaires à apporter au niveau européen, dans le cadre de la politique agricole commune, à la crise du COVID-19

Les Ministres de l'Agriculture de l'Irlande, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, soutenus par la Croatie :

Reconnaissent l'impact de la crise COVID-19 sur tous les citoyens européens ;

Soulignent que notre priorité immédiate commune, dans cette situation d'urgence en termes de santé publique, est la protection de la vie et de la santé humaines ;

Soulignent le rôle vital des agriculteurs et du secteur agroalimentaire dans son ensemble dans le maintien de la sécurité et de l'approvisionnement alimentaires en Europe pendant cette crise, ainsi que le cadre essentiel qu'apporte la politique agricole commune (PAC) à cet égard, et la nécessité d'une PAC forte dans le futur ;

Appellent tous les États membres à travailler ensemble dans un esprit de solidarité européenne ;

Notent avec inquiétude les impacts de la crise COVID-19 en train d'émerger sur les marchés dans le secteur agroalimentaire, impacts qui sont déjà importants dans certaines filières ;

Considèrent que les conséquences à moyen et long terme pourraient potentiellement être graves et durables pour les agriculteurs européens, pour l'industrie alimentaire, et pour l'économie rurale ;

Se félicitent de la solidarité dont a fait preuve l'Europe dans les réponses qu'elle a apportées jusqu'à présent, notamment à travers le nouveau cadre temporaire pour les aides d'État, les lignes directrices pour la gestion des frontières et pour la libre circulation des travailleurs, ainsi qu'à travers les deux phases de l'initiative sur l'investissement en réponse au coronavirus, laquelle prévoit certaines flexibilités relatives à la mise en œuvre du régime de la Pac ;

Considèrent néanmoins qu'il y a besoin, au stade actuel, d'activer en urgence des mesures supplémentaires, adaptées et responsables dans le cadre de la PAC.

En tant que Ministres de l'Agriculture, nous demandons donc à la Commission de faciliter :

- la mise en œuvre des mesures prévues par le règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) de la PAC, notamment l'aide au stockage privé, afin de soutenir les secteurs où des perturbations du marché et des répercussions sur les prix ont été évaluées, ainsi que l'aide exceptionnelle aux agriculteurs dans les secteurs les plus affectés, conformément aux articles 219 et 221 du règlement OCM ;

- un examen et un suivi continus de tous les marchés au cours de la période à venir, pour être prêts à introduire de nouvelles mesures de l'OCM si nécessaire

- l'extension immédiate de nouvelles flexibilités aux États membres dans le cadre des deux piliers de la PAC, concernant notamment des dates de paiement plus rapprochées, des taux d'avance plus élevés que ceux déjà annoncés, l'activation de mesures spécifiques dans le cadre des programmes de développement rural, et des flexibilités dans la mise en œuvre des contrôles sur place et des contrôles administratifs, sans réduire l'efficacité du système de contrôles ;

- une réponse européenne forte et coordonnée, en continu, qui démontre à tous nos concitoyens le rôle vital que les agriculteurs européens et le secteur agroalimentaire dans leur ensemble doit jouer dans la réponse à la crise du COVID-19, et l'importance et la force de la politique agricole commune pour assurer la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et le dynamisme des zones rurales pendant cette période critique, comme dans le futur.

- la préparation des exploitations agricoles européennes pour faire face à la crise du COVID-19 ainsi qu'à d'autres défis présents et futurs, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité.